

**KBC Bonds**  
*Société d'investissement à capital variable*  
Siège social :  
80, route d'Esch, L-1470 Luxembourg  
Grand-Duché de Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 39.062  
(le « **Fonds** »)

### **CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU FONDS**

Le Conseil d'administration vous invite par la présente à une réunion qui se tiendra à 15h00 (heure locale) le 20 décembre 2023 au siège social, 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, dans le but d'examiner et de voter l'ordre du jour suivant (« l'Ordre du jour ») :

#### **L'ORDRE DU JOUR**

1. Prise de connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport du réviseur indépendant pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2023 ;
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2023 et de l'affectation des résultats ;
3. La prise en compte des acomptes sur dividendes versés au cours de l'exercice ;
4. Le quitus aux membres du conseil d'administration du Fonds pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice écoulé ;
5. Les nominations statutaires
6. Les questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de cette assemblée générale annuelle des actionnaires seront adoptées sans quorum à la majorité simple des voix valablement exprimées à l'assemblée générale annuelle, quelle que soit la part du capital représentée. Les abstentions et les votes nuls ne sont pas pris en compte. Chaque action donne droit à une voix.

Pour voter par procuration, veuillez compléter, dater et signer le formulaire de procuration disponible à l'adresse [www.kbc.be/documentation-investissements](http://www.kbc.be/documentation-investissements) et l'envoyer par courrier électronique à [lux.cla@bbh.com](mailto:lux.cla@bbh.com). L'original doit ensuite être envoyé par la poste à l'adresse suivante: Corporate & Legal Administration, Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A, B.P. 403, L-2014, Luxembourg.

Pour être valable pour cette assemblée générale annuelle, le formulaire de procuration doit être reçu avant midi (midi) le 19 décembre 2023. Tous les actionnaires enregistrés à la fermeture des bureaux le 18 décembre 2023 ont le droit de voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires et à tout ajournement de celle-ci.

Des copies des comptes annuels audités du Fonds peuvent être obtenues gratuitement par tout actionnaire qui en fait la demande au siège social du Fonds par courrier électronique à l'adresse [lux.kbc.client.service@bbh.com](mailto:lux.kbc.client.service@bbh.com).

Conformément à l'article 461-6 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le 10 août 2016, chaque actionnaire a le droit d'obtenir gratuitement, sur demande et contre justification de son titre, huit jours avant l'assemblée générale annuelle, une copie des états financiers, ainsi que du rapport annuel révisé. L'intermédiaire chargé du service financier en Belgique est KBC Bank S.A. Le prospectus, le document d'informations clés et les derniers rapports financiers seront disponibles gratuitement aux guichets des organismes qui assurent le service financier, à savoir KBC Bank SA, ou sur le site [www.kbc.be](http://www.kbc.be).

Pour et au nom du Conseil d'administration

Représentant et service de paiement pour la Suisse :

CACEIS Investor Services Bank S.A. Esch-sur-Alzette, Zurich Branch  
Bleicherweg 7

CH-8027 Zurich

Le prospectus, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.